Envoyé en préfecture le 12/02/2024
Reçu en préfecture le 12/02/2024
Publié le 12 FEV. 2024
ID : 086-218600666-20240208-CM_20240208_019-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal **ACTE N° CM-20240208-019**

du 08 février 2024 **n°019**

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (28) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Evelyne AZIHARI, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHLIPPONNEAU, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Gilles MAUDUIT, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, David SIMON

POUVOIRS (9) : Thomas BAUDIN donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Yasin ERGÜL donne pouvoir à Corine FARINEAU
Jean-Claude BAUDRY donne pouvoir à Elisabeth PHLIPPONNEAU
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à J. MELQUIOND
Séverine Bart donne pouvoir à Jean-Michel MEUNIER
Isabelle DUCHER donne pouvoir à Françoise BRAUD
Elsa FARHAT donne pouvoir à Stéphane RAYNAUD
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Béatrice ROUSSENQUE

EXCUSES (2) : Isabelle MIGUET, Stéphane VERDIER

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Michel MEUNIER

OBJET : Projet de renouvellement urbain pour les quartiers du Lac et des Renardières - Modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiement

Par délibération n°19 du 8 novembre 2018, le conseil municipal a créé une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour la réalisation des opérations contractualisées au titre de la convention de renouvellement urbain pour les quartiers du Lac et des Renardières.

En sa délibération n°18 du 26 janvier 2023, le conseil municipal a autorisé la modification de l' AP/CP tel que présenté ci-dessous :

Imputation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Dépenses TTC							
Création d'un ALSH enfance	22 136 €	1 015 682 €	39 475	/	/	/	1 077 293 €
Création d'un secteur jeunes			11 716 €	358 284 €			370 000 €
Réhabilitation du groupe scolaire Léo Lagrange	132 136 €		3 112 €	392 500 €	1 434 570 €	1 437 682 €	3 400 000 €
Aménagement voies conservées aux Renardières			461 702	398 298 €	110 000 €		970 000 €
Aménagement de la desserte des équipements au Lac		19 021 €	13 196 €	209 220 €			241 437 €
Création d'une voie aux Renardières				100 000 €			100 000 €
Création d'une voie aux Sitelles (accompagnement H86)		33 494	35 562 €	30 944 €			100 000 €
Aménagement doux Renardières / appui projets			16 043	43 957 €	20 000 €		80 000 €

Envoyé en préfecture le 12/02/2024
Reçu en préfecture le 12/02/2024
Publié le 12 FEV. 2024
ID : 086-218600666-20240208-CM_20240208_019-DE

GUP							
TOTAL	154 272 €	1 068 197 €	580 806 €	1 533 203 €	1 564 570 €	1 437 682 €	6 338 730 €

La convention relative à l'opération de renouvellement urbain pour les quartiers du Lac et des Renardières est pilotée par Grand Châtellerault, tandis que la ville, Habitat de la Vienne et la SEM Habitat du Pays Châtelleraudais en sont les opérateurs.

Cette convention est contractualisée avec l'État, l'ANRU, Action-Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département de la Vienne, et les trois maîtres d'ouvrage. Elle a été signée le 11 juin 2018.

Elle vise plusieurs objectifs :

- *la transformation des quartiers prioritaires pour une entrée sud de la ville-centre rénovée, et connectée aux autres quartiers,*
- *le renforcement de l'attractivité du Lac,*
- *l'ouverture des Renardières sur les pôles d'attractivité environnementaux et historiques, avec comme axe fort la Vienne,*
- *le renforcement du rôle intégrateur et de mixité des équipements socio-éducatifs*

La mise en œuvre opérationnelle des ces objectifs s'est déclinée à travers des interventions sur les équipements socio-culturels et éducatifs des quartiers sud, le réseau viaire, les espaces verts et espaces publics et le patrimoine bâti des bailleurs sociaux. Aujourd'hui une majeure partie des opérations est achevée, notamment la création d'une aire intergénérationnelle aux Renardières, la restructuration de l'ALSH du lac, l'aménagement de la voie des Sittelles dans le quartier de Beauregard, l'aménagement de la desserte des équipements du Lac, la restructuration des voies René Cassin et Jacques Cartier, la création d'une nouvelle voie aux Renardières et enfin, la création d'un secteur jeunes. Les opérations à venir concernent la réhabilitation de l'école Léo Lagrange, la restructuration de la rue Léo Lagrange et la poursuite des efforts de la collectivité en terme de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

Aujourd'hui, il convient de modifier l'AP/CP en raison :

• Du montant inférieur des dépenses réalisées en 2023 concernant :

- La restructuration de l'école Léo Lagrange (finalisation des phases études / début de travaux, octobre 2023) et l'ALSH enfance,

- Les aménagements des voies conservées aux Renardières (Cassin, nouvelle voie,Cartier),

- Les aménagements de la desserte des équipements du Lac.

• De l'attribution d'une subvention supplémentaire à hauteur de 150 000 € par l'État dans le cadre du fonds vert 2023, concernant la phase 1 de projet de requalification thermique et patrimoniale de l'école Léo Lagrange.

• De l'attribution d'une subvention supplémentaire à hauteur de 99 000 € par l'État dans le cadre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) 2023, concernant la création d'un secteur jeunes aux Renardières.

• De l'attribution d'une subvention supplémentaire à hauteur de 150 000 € par le syndicat Énergie Vienne pour la requalification thermique et patrimoniale de l'école Léo Lagrange.

Envoyé en préfecture le 12/02/2024
Reçu en préfecture le 12/02/2024
Publié le 12 FEV. 2024
ID : 086-218600666-20240208-CM_20240208_019-DE

Les opérations concernées par cette AP/CP sont les suivantes :

- *la création d'un secteur jeunes dans le quartier des Renardières,*
- *la réhabilitation du pôle scolaire Léo Lagrange,*
- *l'aménagement des voies conservées aux Renardières,*
- *l'aménagement de la desserte des équipements dans le quartier du Lac,*
- *la création d'une voie aux Renardières ,*
- *la création d'une voie aux Sittelles,*
- *réalisation d'aménagements doux.*

*L'ensemble pour un coût total de travaux revu à la baisse pour un montant de **5 950 000 TTC €** en lieu et place des **6 338 730 TTC** initialement envisagés. Cette opération bénéficie de subventions accordées par : l'ANRU à hauteur de **793 589 €**, le conseil départemental de la Vienne à hauteur de **329 000 €** (au titre du contrat de territoire 2017- 2021), Grand-Châtellerault à hauteur de **200 000 €**, la CAF à hauteur de **200 000 €,** l'État dans le cadre du DSIL à hauteur de **299 000 €**, l'État dans le cadre de l'AAP (Appel à projet) « Vélo » à hauteur de **96 294 €**, l'État à hauteur de **150 000 €** dans le cadre du fonds vert concernant la phase 1 de l'opération de requalification du groupe scolaire Léo Lagrange et enfin **150 000 €** le syndicat Énergie Vienne dans le cadre des travaux énergétiques pour le groupe scolaire Léo Lagrange .*

Devant la nécessité de réaliser ces travaux par tranche, le planning de travaux a été établi en 6 phases, il convient donc de modifier l'autorisation de programme délibérée le 26 janvier 2023 et de voter les crédits de paiement correspondants sur les six exercices budgétaires concernés, pour un montant total de 5 950 000 €.

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Création d'un ALSH enfance	22 136,00 €	1 015 682,00 €	35 246,00 €	0,00 €			1 073 064,00 €
Création d'un secteur jeunes			11 716,00 €	342 157,00 €	16 127,00 €		370 000,00
Réhabilitation du groupe scolaire Léo Lagrange	132 136,00 €		3 112,00 €	123 147,00 €	1 340 782,00 €	1 415 000,00 €	3 014 177,00
Aménagement voies conservées aux Renardières + création nouvelle voie			473 519,00 €	408 099,00 €	188 382,00 €		1 070 000,00
Aménagement de la desserte des équipements au Lac		19 021,00 €	13 196,00 €	173 239,00 €	36 014,00 €		241 470,00
Création d'une voie aux Sitelles (accompagnement H86)		33 494,00	27 674,00 €	37 249,00 €	0,00 €		98 417,00
Aménagement doux Renardières / appui projets GUP			16 043,00 €	18 294,00 €	48 535,00 €		82 872,00
	154 272,00 €	1 068 197,00 €	580 506,00 €	1 102 185,00 €	1 629 840,00 €	1 415 000,00 €	5 950 000,00

Recettes estimatives :

Envoyé en préfecture le 12/02/2024
Reçu en préfecture le 12/02/2024
Publié le 12 FEV. 2024
ID : 086-218600666-20240208-CM_20240208_019-DE

Imputation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
ANRU		60 259 €	106 840€	**36 039 €**	**215 959 €**	287 202 €	706 299 €
Conseil Départemental	69 000 €	100 000 €	126 440 €	**96 770 €**	**43 793 €**	44 517 €	480 520 €
CAF		100 000 €		**64 409 €**	**35 591 €**		200 000 €
Conseil Régional							
DSIL		150 000 €	50 000 €	**51 886 €**	**47 134 €**	A confirmer	299 000 €
FONDS VERT				**45 000 €**	**105 000 € phase 1 A confirmer pahse 2**	A confirmer	150 000 €
SYNDICAT ENERGIE VIENNE					**150 000 €**		150 000 €
EPCI		150 000 €	20 000 €	**30 000 €**			200 000 €
AAP Velo			**0 €**	**77 035 €**	**19 259 €**		96 294 €
Autofinancement	85 272 €	507 938 €	277 226 €	**701 046 €**	**1013 104 €**	**1 083 281 €**	**3 914 181 €**
TOTAL	**154 272**	**1 068 197 €**	**580 506 €**	**1 102 185 €**	**1 629 840 €**	**1 415 000 €**	**5 950 000 €**

* * * * *

VU l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le maire à signer les marchés avant l'engagement de la procédure, sur délégation du conseil municipal sur la base de la définition de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

VU la délibération du conseil municipal n°3 du 5 avril 2018 approuvant et autorisant la signature de la convention de renouvellement urbain pour les quartiers du Lac et des Renardières de Châtellerault,

VU la délibération du conseil municipal n°19 du 8 novembre 2018 portant création d'une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour la réalisation des opérations contractualisées au titre de la convention de renouvellement urbain pour les quartiers du Lac et des Renardières,

VU la délibération n°10 du conseil communautaire du 22 août 2021 actualisant le projet de territoire pour grand Châtellerault pour la période 2021 – 2030.

VU la délibération du conseil municipal n°18 du 26 janvier 2023 approuvant la modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiement du projet de renouvellement urbain pour les quartiers du Lac et des Renardières,

CONSIDERANT la signature de l'opération de renouvellement urbain des quartiers du Lac et des Renardières en date du 11 juin 2018,

CONSIDERANT la signature de l'avenant 1 à l'opération de renouvellement urbain des quartiers du Lac et des Renardières en date du 25 novembre 2020.

Envoyé en préfecture le 12/02/2024
Reçu en préfecture le 12/02/2024
Publié le 12 FEV. 2024
ID : 086-218600666-20240208-CM_20240208_019-DE

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder aux différentes opérations présentées ci-avant et détaillées dans la convention de rénovation urbaine signées avec l'ANRU en date du 11 juin 2018,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

– de modifier une autorisation de programme et de voter les crédits de paiement suivant le plan de financement et le calendrier prévus ci-après :

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Création d'un ALSH enfance	22 136,00 €	1 015 682,00 €	35 246,00 €	0,00 €			1 073 064,00 €
Création d'un secteur jeunes			11 716,00 €	342 157,00 €	16 127,00 €		370 000,00
Réhabilitation du groupe scolaire Léo Lagrange	132 136,00 €		3 112,00 €	123 147,00 €	1 340 782,00 €	1 415 000,00 €	3 014 177,00
Aménagement voies conservées aux Renardières + création nouvelle voie			473 519,00 €	408 099,00 €	188 382,00 €		1 070 000,00
Aménagement de la desserte des équipements au Lac		19 021,00 €	13 196,00 €	173 239,00 €	36 014,00 €		241 470,00
Création d'une voie aux Sitelles (accompagnement H86)		33 494,00	27 674,00 €	37 249,00 €	0,00 €		98 417,00
Aménagement doux Renardières / appui projets GUP			16 043,00 €	18 294,00 €	48 535,00 €		82 872,00
	154 272,00 €	1 068 197,00 €	580 506,00 €	1 102 185,00 €	1 629 840,00 €	1 415 000,00 €	5 950 000,00

Les dépenses et les recettes seront imputées à l'opération 125 au service gestionnaire 4600 et aux articles budgétaires concernés.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr